

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-197

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise IPEC 1110, rue Achille Pérès 59640 DUNKERQUE afin d'effectuer des travaux de réfection de toiture au 51, avenue Leclerc à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements face au 51, Avenue Leclerc, et ce, **du 8 au 22 septembre 2023 inclus.**

L'entreprise IPEC est autorisée à poser un échafaudage et une benne devant le 51, avenue Leclerc, celle-ci sera balisée durant la nuit.

ATTENTION, en raison du vide grenier du 24 septembre 2023, le chantier devra être libre de tout matériel dès le vendredi 22 septembre au soir.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 06/09/2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 06/09/2023
Le Maire,
David CALCOEN

